



CROS
CENTRE
VAL DE LOIRE

Appel à projets 2020

Structuration du mouvement sportif : soutien aux plans d'actions régionaux des ligues/comités régionaux



Règlement et modalités de participation

**A retourner par mail
Avant le 25 novembre 2020- 12h**

A l'adresse :
centrevaleloire@franceolympique.com

Avec le soutien financier de :



PRÉFET DE LA RÉGION
CENTRE-VAL DE LOIRE
PRÉFET DU LOIRET



L'appel à projets

Le présent appel à projet est porté par le CROS Centre-Val de Loire, association loi 1901, dont le siège social est situé au 6 ter rue Abbé Pasty, 45 400 Fleury-les-Aubrais.

Dans le cadre de sa politique d'aide à la structuration du mouvement sportif, le CROS Centre-Val de Loire, avec le soutien de l'Agence Nationale du Sport et de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Centre-Val de Loire, Loiret, lance en 2020 un appel à projets visant à soutenir les ligues et comités régionaux ayant mis en place des plans d'actions régionaux.

Au regard du contexte sanitaire de l'année 2020, une attention particulière sera portée aux actions initialement prévues début 2020 et qui ont dû être modifiées/reportées et/ou annulées.

Cadre général – objectifs

L'appel à projets vise à financer des **projets sportifs territoriaux** qui devront **mettre en évidence le pilotage régional et la mobilisation des comités départementaux, des clubs, au bénéfice des licenciés**. Ils doivent permettre une mise en œuvre concrète et mesurable de pratiques sportives locales. La possibilité est donnée de déposer un **dossier avec un maximum de trois projets (à prioriser)**, portant chacun sur une des thématiques suivantes :

1. Sport et handicaps, la mixité dans les pratiques
2. Prévention de toutes les violences dans le sport
3. Egalité hommes / femmes dans les pratiques sportives
4. Aménagement et animation du territoire
5. Santé par le sport
6. Sport entreprise
7. Education par le sport
8. Formations des bénévoles

Les demandes concernant des actions de formations ou des achats de matériels en lien avec le projet seront recevables dans le cadre du présent appel à projets.

Aide financière

Cet appel à projets est doté **d'une enveloppe de plus de 200 000€¹**. Ce montant pourra être alloué en partie ou en totalité en fonction du nombre de dossiers participants.

Au regard des priorités ministérielles, une attention particulière sera portée aux projets concernant la prévention de toutes les formes de violences dans le sport, actions qui pourront être menées jusqu'en juin 2021.

Le montant minimum attribué par dossier sera de 1 500€.

Ce projet pourra concerner des actions déjà soutenues dans le cadre de financements ANS.

Les dotations seront versées en une fois à la signature de la convention de partenariat, sur décision du comité de sélection.

¹ Avec un montant minimum de 140 000€.



Calendrier

- **16 octobre 2020** : lancement de l'appel à projets
- **25 novembre 2020** : date limite de dépôt des dossiers de candidature
- **Décembre 2020** : étude des dossiers de candidature par le comité de sélection
- **Décembre 2020/janvier 2020** : notification aux porteurs de projet de la décision du comité de sélection

Sélection des dossiers de candidature

Le comité de sélection des candidatures est composé de représentants du CROS Centre-Val de Loire, des services de l'Etat, d'un représentant du Conseil régional Centre-Val de Loire et de personnalités issues du mouvement associatif, de l'économie sociale et solidaire et du milieu économique.

Le comité de sélection est souverain et n'a pas à motiver ses décisions qui seront incontestables.

Partenaires

L'appel à projets est organisé par le CROS Centre-Val de Loire en partenariat avec la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Centre-Val de Loire, Loiret et de l'Agence Nationale du Sport.



Votre candidature

Eligibilité des candidats

L'appel à projets est ouvert aux ligues/comités régionaux sportifs de la région Centre-Val de Loire :

- dont la fédération d'affiliation est agréée par le Ministère des sports **et** membre du CNOSF conformément à l'article 4 des statuts du CROS CVL.
- à jour de leur cotisation au CROS Centre-Val de Loire au plus tard le 15 novembre 2020.

Le projet devra être porté par un responsable de projet clairement identifié.

Critères d'éligibilité des projets

Pour être éligible à l'appel à projets, la structure doit présenter un projet portant sur une ou plusieurs des thématiques citées précédemment.

Pour **être éligible**, le projet devra obligatoirement :

- Découler du projet territorial de la structure²,
- Donner lieu à une **réalisation concrète entre le 01/01/2020 et le 30/11/2020** (les actions « prévention des violences dans le sport » pourront être menées jusqu'en juin 2021), ce qui inclut des projets réalisés ou en fin de réalisation et implique d'indiquer les co-financements reçus ou prévus.
- concerner le territoire Centre-Val de Loire

Champs d'intervention

Chaque projet déposé s'inscrit dans l'une des thématiques suivantes :

1. Sport et handicaps, la mixité dans les pratiques, par exemple :
 - Projet favorisant la pratique sportive des personnes en situation de handicaps (activités régulières au sein d'associations sportives, activités sportives en lien avec des établissements, manifestations promotionnelles...).
 - Projet permettant la structuration du « sport et handicaps » (actions de structuration sportive avec détermination d'une stratégie régionale).
2. Prévention de toutes les violences dans le sport, par exemple :
 - Projet de sensibilisation des acteurs de votre discipline à toutes les formes de violences ou dérives sociétales.
 - Projet de formation des « encadrants » (dirigeants bénévoles, éducateurs sportifs, juges-arbitres) aux bonnes conduites à tenir et à faire respecter.
 - Projet de création d'« espaces de paroles » et « espaces de réparation » aux licenciés de votre discipline .

² Le **projet territorial** doit s'inscrire dans la déclinaison du projet fédéral et mettre en évidence la co-construction d'un projet avec les comités départementaux et les clubs, au bénéfice des licenciés et des pratiquants :

- Il présente le contexte, l'environnement et le stade de développement précis d'une discipline sportive en région.
- Il fixe les objectifs de développement dans tous les champs de pratique et de structuration composant la discipline concernée. Les outils d'évaluation et les indicateurs nécessaires sont présentés en lien avec ces objectifs.
- Il doit permettre de mesurer l'évolution du nombre de clubs, de licenciés et de pratiquants.
- Il doit permettre à chacun (élu, bénévole, salarié) de connaître son rôle au cœur de la stratégie régionale.



- Projet de fourniture d'outils de prévention et de communication à tous les clubs sportifs de votre discipline.
- Projet de déploiement des outils de communication issus de la campagne de sensibilisation et de prévention des violences dans le sport.

(Cf. fiche annexe pour plus d'information sur les thématiques et les axes attendus)

3. Egalité hommes / femmes dans les pratiques sportives, par exemple :

- Projet permettant de féminiser l'encadrement technique des activités physiques et sportives.
- Projet permettant d'accroître la présence des femmes dans les instances dirigeantes.
- Projet visant une plus grande pratique sportive chez les filles/femmes (en particulier pour les disciplines sportives à majorité masculine).
- Projet rendant plus accessibles et mieux adaptés l'offre de pratique et les équipements sportifs en faveur des femmes.

4. Aménagement et animation du territoire

- Projet proposant des animations sportives dans les territoires (notamment les événements en relation avec Paris 2024, le label Terre de Jeux, les Jeux sportifs...).
- Projet visant à mailler le territoire (actions de structuration sportive dans les zones blanches avec la détermination d'une stratégie régionale).

5. Santé par le sport, par exemple :

- Projet de promotion de la santé et du bien-être par les activités physiques adaptées dans le cadre de la prévention tertiaire (actions de promotion et de développement de la pratique des activités physiques adaptées pour les personnes atteintes d'ALD et de pathologies chroniques non transmissibles, actions de promotion à la participation des professionnels de santé au développement de l'accès aux activités physiques adaptées, en particulier pour les personnes porteuses de maladies chroniques).
- Projet de développement de l'activité physique et sportive à destination des non pratiquants (Actions à des fins de santé et de bien-être pour les personnes éloignées de la pratique sportive quelles que soient leurs capacités).

6. Sport entreprise, par exemple :

- Projet de développement de l'activité physique et sportive à destination des salariés.

7. Education par le sport, par exemple :

- Projet visant à renforcer le rôle éducatif et social du sport.
- Projet de collaborations entre le monde scolaire ou universitaire et le monde sportif.

8. Formations des bénévoles, notamment les formations du 1^{er} semestre 2020 qui n'ont pu avoir lieu et celles qui ont été décalées au 2nd semestre 2020 suite à la Covid (toute modalité pédagogique acceptée, formations d'au moins 1h et avec au minimum 4 participants). Les diplômes d'état, titres à finalités professionnelles et les CPQ ne sont pas éligibles.

Critères d'évaluation des projets

Quelle que soit la thématique choisie et présentée, les éléments suivants devront être pris en compte dans l'évaluation des projets :

- Appui sur les plans fédéraux existants (plan de féminisation, sport handicap, plan citoyen du sport) et les réseaux régionaux existants,
- Inscription de l'action dans le temps, dans le cadre d'une pratique sportive régulière et pérenne au service du projet de la structure sportive,
- Mise en évidence de l'aspect concret et réalisable du projet,
- Mise en évidence du rayonnement visé de l'action (bénéficiaires, partenaires).



Une attention particulière sera portée aux dossiers dont le projet territorial permettra d'identifier les moyens cumulés (ligues/comités/clubs), d'optimiser les ressources et de démontrer des coûts maîtrisés.

La possibilité est donnée aux candidats d'être accompagné par le référent CROS Centre-Val de Loire de la thématique choisie :

Thématiques	Référents
<ul style="list-style-type: none">• Sport et handicaps, la mixité dans les pratiques• Egalité hommes / femmes dans les pratiques sportives• Aménagement et animation du territoire	Yohan KORMAN territoire.cvl@franceolympique.com
<ul style="list-style-type: none">• Santé par le sport• Sport entreprise	Sébastien NOURRY sante.cvl@franceolympique.com
<ul style="list-style-type: none">• Prévention de toutes les violences dans le sport• Sport et éducation	Adrien BRUCKER citoyennete.cvl@franceolympique.com
<ul style="list-style-type: none">• Formations des bénévoles	Marie-Anne TOURAULT formation.cvl@franceolympique.com

Pour toute question d'ordre administratif : Laurence VIOLET : centrevaldeloire@franceolympique.com ou 06 11 47 46 69).

Modalités d'inscription et condition de dépôt du dossier

Les candidatures à l'appel à projets 2020 du CROS Centre-Val de Loire sont gratuites et ne donnent pas lieu à des remboursements de frais.

Le dossier de candidature est téléchargeable via le lien suivant :

<https://drive.google.com/drive/folders/15OnYVU4CXBWU-6yTVAUiHSIh8IS6L5AZ?usp=sharing>

Le dossier de candidature et les pièces annexes sont à faire parvenir par mail avant le 25 novembre 2020 à 12h à centrevaldeloire@franceolympique.com.

Tous les dossiers seront centralisés par l'organisateur et mis à la disposition du comité de sélection pour l'instruction des candidatures reçues.

Contenu du dossier

Le dossier de candidature est composé des parties suivantes :

- La présentation de l'association,
- La présentation du projet ou des projets,
- La déclaration sur l'honneur.

Le dossier de candidature doit impérativement être saisi informatiquement et renvoyé par mail complet avec l'ensemble des pièces annexes :

- Le budget prévisionnel de l'association approuvé lors de la dernière Assemblée Générale,
- Le budget du projet,
- Le fichier Excel « fiches formations » si le projet porte sur la thématique « formations des bénévoles »



- Les justificatifs de réalisation du projet³,
- Le projet territorial de la discipline sportive pour chaque thématique choisie,
- Le dernier procès-verbal d'Assemblée générale mentionnant la composition du Conseil d'Administration,
- Le relevé d'identité bancaire de l'association.

Seuls les dossiers complets et correctement renseignés seront étudiés. Tout élément manquant entraînera le rejet du dossier.

Engagements des candidats

Tout projet soutenu par le CROS Centre-Val de Loire devra faire l'objet d'une évaluation et d'une valorisation à travers une action de communication, notamment en mettant en insérant le logo type et le lien vers le site Internet du CROS Centre-Val de Loire.

Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies pour l'appel à projets 2020 ont pour finalité exclusive l'inscription à l'appel à projets 2020. Elles sont destinées au CROS Centre-Val de Loire, responsable du traitement. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification que vous pouvez exercer à tout moment auprès du CROS Centre-Val de Loire, 6 ter rue Abbé Pasty, 45 400 Fleury-les-Aubrais ou par e-mail : centrevaldeloire@franceolympique.com.

Confidentialité

Les membres du comité de sélection et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux projets des candidats non lauréats.

³ Pour les formations : feuilles d'émergence ou compte-rendu dans les 6 mois de l'action pour les formations reprogrammées.